

## ► L'ÉMERGENCE PAR L'INDUSTRIALISATION

La politique industrielle ivoirienne s'articule autour de trois (03) axes stratégiques :

- faire du secteur privé la force de base de la production;
- exploiter les avantages comparatifs du pays;
- apporter des appuis ciblés aux entreprises dans l'agro-industrie, les ressources naturelles non agricoles (mine, pétrole, énergie), les industries structurantes (métallurgie, aciérie, cimenterie, chimie), les produits de grande consommation (textile, emballage, médicaments), les industries manufacturières légères (assemblage et montage, petits équipements).

**Un potentiel minier très peu exploité :** Seuls l'or et le manganèse sont exploités industriellement.

Substances	Localités	Réserves (en tonnes)
Fer	Mont Klahoyo-Tia, Mont Gao, Troto Segaye, Monogaga	2,710 milliards
Nickel latéritique	Sipilou, Foungebesso	257,4 milliards
Bauxite	Divo, Benene, Toumodi	1214 millions
Manganèse	Bondoukou, Lauzoua, Odiéné	6 millions
Colombo-tantalite	Issia, Touvré	145
Diamant	Bobé, Tortiya	116 000 carats

Production d'or de 2011 à 2014 (en tonnes)

Indicateurs	2011	2012	2013	2014
Or (en tonnes)	12,4	12,2	15,5	18,6

## Devenir un Hub énergétique en Afrique de l'Ouest

La forte production électrique, permettant par l'interconnexion, l'alimentation des pays voisins, est un atout majeur pour l'industrialisation et la modernisation.

Le secteur pétrolier commence à prendre une place importante dans l'économie ivoirienne, avec un taux de croissance régulier et des investissements d'envergure.

L'Etat ambitionne de faire passer sa production de pétrole estimée à **60 000 barils par jour** (en 2014) à **200 000 barils en 2020** et attirer **8500 milliards de FCFA d'investissements** au niveau des **hydrocarbures et des infrastructures pétrolières entre 2014 et 2020**.

## ► LE SECTEUR TERTIAIRE CONTRIBUE À 47% DU PIB ET EMPLOIE 22% DE LA POPULATION

- **Le secteur des télécommunications** est une activité en expansion avec 6 opérateurs de téléphonie mobile de même que la grande distribution. La Côte d'Ivoire possède le plus large réseau de grande distribution de la région.
- **Les secteurs de la communication et de l'imprimerie** sont très actifs, plus de 60 journaux paraissent quotidiennement.
- **Le tourisme** dispose d'un grand potentiel de développement.
- **Le secteur financier**, avec 26 banques. Les assurances dont les polices assurance vie, se portent bien.

## ► UN DISPOSITIF DE FACILITATION DES AFFAIRES

Elle offre un climat des affaires en constante amélioration pour faciliter la vie de l'investisseur.

- **La création d'entreprise en 24H,**
- **Le renforcement de la sécurité juridique des affaires** avec le Tribunal de commerce qui rend les décisions en moins de 60 jours,
- **La mise en place des Guichets uniques de formalité d'entreprises** du CEPICI, du Commerce extérieur et du Permis de construire.

## ► UN CODE DES INVESTISSEMENTS ATTRACTIF

« **Le nouveau Code de 2012 accorde aux investisseurs qui décident de s'installer en Côte d'Ivoire, plus de garanties et de mesures incitatives que celui de 1995. Ces garanties concernent notamment :**

- **L'assistance** de l'Etat aux entreprises victimes de dommages liées aux mouvements populaires,
- **L'accès** aux zones industrielles aménagées.
- **L'exonération** totale de la TVA sur les matériels et équipements pendant la phase d'investissement,
- **L'exonération** partielle de la part patronale de l'impôt sur les traitements et salaires,
- **L'allègement douanier.**

**Pour les PME les mesures additionnelles sont les suivantes :**

- **L'octroi** d'un tarif préférentiel pour l'achat d'eau, d'électricité et les prestations de nouvelles technologies pour les unités de transformation de matières premières,
- **Des exonérations fiscales.**

## FOCUS SUR CEPICI

le Guichet Unique de l'Investissement en Côte d'Ivoire

<b>Assurer</b> la facilitation des formalités administratives relatives à la création, à l'exploitation, à la transmission ou à l'extension des entreprises	<b>Contribuer</b> à la réduction des coûts et délais relatifs à ces formalités (délai 24 heures)	<b>Réceptionner</b> et instruire les demandes des investisseurs pour le bénéfice de avantages du Code des Investissements
<b>Assurer,</b> en relation avec les administrations et les organismes publics et privés concernés, la mise en œuvre des dispositions du Code des Investissements	<b>Réceptionner et instruire</b> les demandes des investisseurs pour l'obtention de terrains à usage industriel	<b>Faciliter</b> l'accomplissement des formalités pour les entreprises et les investisseurs

### Les services du guichet unique

- ✓ Le Guichet des Formalités d'entreprises
- ✓ Le Guichet des Agréments à l'investissement
- ✓ Le Guichet des Terrains industriels
- ✓ Le Guichet des Formalités et Assistance

+225 20.30.23.85



INVESTIR EN CÔTE D'IVOIRE  
Terre d'opportunités



16<sup>ème</sup> étage immeuble Bellerive, avenue Abdoulaye Fadiga  
Plateau - Abidjan - Côte d'Ivoire

Tél. : +225 20 31 14 00 - Fax : +225 20 31 14 09 - E-mail : infos.cepici@cepici.ci

